

**SECTION DE LA MOSELLE**

**DECLARATION LIMINAIRE CAPL LISTE D'APTITUDE B en A 2014**

***CAP Locale du 7 novembre 2014***

Madame la Présidente de la CAPL,

La CAP locale réunie ce **7 novembre 2014** va examiner les candidatures des agents ayant postulé à la liste d'aptitude de B en A au titre de l'année 2015.

**FO-DGFIP dénonce avec force la nouvelle baisse du volume de promotions et demande que la CAPL réunie ce jour inscrive à minima le même nombre d'agents « proposés excellents » que l'an passé.**

Au même titre que les suppressions d'emplois en lien avec la démarche stratégique en cours, la baisse du nombre de promotions internes participe à la cure d'austérité infligée aux agents des Finances.

**Trop c'est trop !**

FO condamne les modalités de sélection au mérite qui profilent les candidats et permettent à la Direction de s'affranchir de tout critère objectif visant à des promotions à « la tête du client ».

**FO-DGFIP demande :**

- des modalités de sélection s'appuyant sur des critères objectifs.
- que figure dans tous les dossiers des candidats une fiche de proposition du Directeur, à l'instar de ce qui est prévu pour les seuls candidats « proposés excellents ».

L'absence de ce rapport prive en effet les représentants des personnels des éléments indispensables en défense des dossiers.

- que les directives pour l'élaboration des listes d'aptitude en faveur des fins de carrière des agents de 58 ans et plus trouvent un écho suffisant en Moselle.

**Quelques chiffres à présent pour la MOSELLE :**

**Année après année, force est de constater la diminution du nombre de candidats**

- **2013 : 61 agents ont fait acte de candidature**
- **2014 : 57 agents ont fait acte de candidature**
- **2015 : 46 agents seulement ont fait acte de candidature**

**La preuve est ainsi faite** que des candidats font les frais de vos choix et ne les comprennent pas. Leurs chefs de service et les Directeurs leur feraient-ils miroiter parfois depuis plusieurs années une bien improbable promotion, dans le seul but de ne pas les démobiliser ? Tout le laisse à penser ...

Les élus FO en CAP Locale ne s'associeront pas avec la Direction, à la mise en concurrence des agents entre eux qui entraîne beaucoup de déçus et de désillusion.

**FO-DGFIP réaffirme son attachement aux promotions internes et notamment aux listes d'aptitude** comme moyen de promotion dont le statut prévoit que le nombre de lauréats corresponde au sixième des reçus au concours.

**NON à la promotion par liste d'aptitude réduite comme peau de chagrin !**